

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 205

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 205 30 novembre 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1973 : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Gabrielle Antille

Eric Baier

Claude Bossy

Jean-Daniel Delley

Ruth Dreifuss

René Duboux

Jean-Pierre Ghelfi

Pierre Liniger

Serge Maret

Gilbert Rist

205

Pas de «non» à la prévoyance vieillesse !

Précédant la votation du 3 décembre sur la prévoyance vieillesse, la campagne aura été d'une rare confusion. On pourrait presque dire d'une confusion exemplaire : elle illustre bien les limites de la démocratie que nous vivons dans ce pays. Cela tient d'un côté à l'initiative constitutionnelle, qui devrait se limiter à poser un principe qu'une loi d'application ultérieure fera entrer dans la réalité quotidienne.

Dans ce sens, si le texte de l'initiative du Parti du Travail est à la fois trop précis (les niveaux des rentes) et trop démagogiquement vague (les riches paieront), il est normal que l'immense problème du financement soit laissé dans l'ombre. Il ne faut pas se cacher que ce problème sera difficile à résoudre et que les transformations du système fiscal qu'il implique ne trouveront pas, avant plusieurs années sans doute, la majorité politique pour les imposer. Que l'on songe aux décennies qu'il a fallu pour pouvoir légiférer dans le domaine de l'AVS !

De même, le contre-projet est rédigé en termes généraux. Et pourtant, ses tenants utilisent constamment à l'appui de leurs thèses un projet de loi qui, pour le moment, n'engage que la commission qui l'a élaboré. La confusion aura été savamment entretenue entre le contre-projet (sur lequel on votera), la 8^e révision de l'AVS (qui est acquise quoi qu'il en soit) et ce contre-projet dont la portée risque encore d'être amoindrie.

De toute cette campagne se dégage l'idée que, quoi qu'il en soit, tout le monde dans ce pays est en faveur d'une extension de la prévoyance vieillesse.

Si on y croyait, on applaudirait à ce bel exemple d'unanimité.

La bataille opposant deux formules différentes, proposées à l'électeur par le Parti du Travail et le Conseil fédéral, fait rentrer dans l'ombre la vieille opposition, plus fondamentale, entre parti-

sans et adversaires de la prévoyance sociale. Ces derniers n'auront aucune peine à glisser dans l'urne un double «non». Et si à leurs voix venaient s'ajouter les «non» de ceux qui diront «oui» à l'un ou l'autre des termes de l'alternative ? La victoire du double «non» n'est pas à exclure. Que signifierait cette issue du scrutin ? Interprétée à coup sûr comme un refus à l'élargissement de la sécurité sociale, elle bloquerait, pour de longues années, toute amélioration substantielle de la situation des vieilles gens. Et elle rendrait improbable un succès de l'initiative socialiste qui pourrait ultérieurement être soumise au peuple : mollement défendue par les syndicats, attaquée à gauche pour son choix d'un 2^e pilier et à droite pour sa volonté d'en donner le contrôle aux travailleurs.

A notre avis, pour introduire de la clarté dans ce débat, il s'agit d'abord de combattre les adversaires de la prévoyance vieillesse. Et cela ne peut se faire qu'en refusant de voter «non».

Ou, en d'autres termes, en votant «oui» à l'une des deux possibilités, et en s'abstenant quant à l'autre.

Il s'agit ensuite de préparer les batailles à venir. On peut renforcer le camp de l'initiative du PdT, pour, simplement, la faire aboutir ; ou pour avancer, en désespoir de cause, le terme de la 9^e révision de l'AVS ; ou enfin pour exprimer une saine méfiance à l'égard des forces politiques habilitées à décider du mode de gestion des fonds du 2^e pilier en cas de victoire du contre-projet. On peut aussi voter pour ce dernier et se préparer à défendre ensuite, ou à améliorer, les termes de la loi d'application.

La votation du 3 décembre est un moment de la longue construction d'une sécurité sociale. Il importe, dans l'attente des affrontements futurs, de redessiner des camps clairs. En refusant de voter «non».